

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement
durable et de la Mer
246 boulevard Saint Germain
75700 PARIS

*Références à rappeler
dans toute correspondance : GLN/ 13072*

PARIS, le 18 septembre 2009

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le Société GED, filiale du groupe Guy Dauphin Environnement (GDE), a acquis en avril 2008, quelque 152 hectares de terres agricoles sur la commune de Plouray (56) avec, pour objectif, d'y implanter différentes installations :

- un centre de tri et de regroupement de déchets industriels lourds, de métaux et de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- un stockage de déchets non dangereux,
- une zone technique pour le traitement d'effluents liquides et une autre pour le traitement et la valorisation des effluents gazeux.

Le lieu où souhaite s'implanter GDE se situe dans une zone vallonnée. Plouray et les communes limitrophes possèdent de très vastes zones humides dont l'intérêt environnemental majeur est reconnu par leur classement en ZNIEFF II, Natura 2000 et espace remarquable de Bretagne.

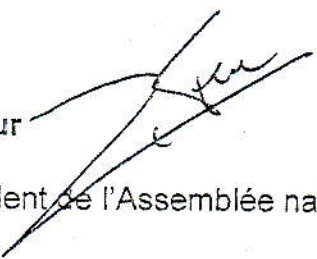
L'installation d'un site industriel de cette ampleur aura un impact environnemental et écologique extrêmement préjudiciable. Les risques de pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau sont très élevés. L'Ellé, qui prend sa source quelques kilomètres au Nord, coule en contrebas à moins d'un kilomètre. Les terrains achetés sont traversés par un affluent de l'Ellé, le Stanven. L'Ellé alimente avec deux autres rivières un bassin d'environ 100 000 personnes sur les départements du Morbihan et du Finistère.

Il nous paraît très important de vous indiquer que la population, l'ensemble des élus des deux EPCI concernés, les associations environnementales et les partis politiques sont farouchement hostiles à ce projet.

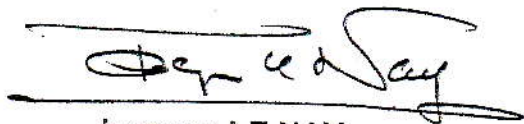
De plus, de nombreuses personnes s'interrogent sur l'entreprise porteuse du projet, GDE, dont la maison mère, Trafigura, a été mise en cause dans l'affaire du Probo Koala, navire impliqué dans la pollution à Abidjan en 2006.

Aussi, il nous serait particulièrement agréable si vous pouviez être vigilant quant à l'avancement de ce dossier et nous indiquer votre position sur ce sujet.

Vous remerciant par avance de l'attention toute particulière que vous porterez à notre requête et dans l'attente de vous lire à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de notre très haute considération.



Marc Le Fur
Député
Vice-Président de l'Assemblée nationale



Jacques LE NAY
Député
Président de l'Association
des Maires du Morbihan